



Amende tribunal de police

Par **bryandroit**, le **12/01/2016** à **20:27**

Bonjour , rnrnJe suis étudiant en droit et, l'année dernière, je prenais le train pour aller à la fac, je ne pouvais pas toujours payer et je me suis pris quelques amendes. Là, surprise, j'ai reçu une lettre de majoration de 300 € décidée par le tribunal de police or je suis étudiant et je n'ai aucun revenus. Je voudrais savoir comment ça va ce passer ? Merci.

Par **Tisuisse**, le **13/01/2016** à **07:14**

Bonjour,rnrnLes abonnement SNCF existent avec un tarif préférentiel pour les étudiants, que n'avez-vous pris un tel abonnement.rnrnDans la mesure où un jugement a été prononcé, c'est au Juge d'Exécution des peines qu'il faut vous adresser ne serait-ce que pour obtenir un échéancier de versement. Je suis étonné que, pour un étudiant en droit, vous ne savez pas tout ça.